



Recours de la CSN et de la FTQ en Cour supérieure : Les cliniques médicales spécialisées n'enlèvent rien au système de santé public!

Montréal, le 27 novembre 2008 – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) est en total désaccord avec la CSN et de la FTQ qui entendent déposer un recours devant la Cour supérieure pour invalider un règlement élargissant les traitements effectués en cliniques médicales spécialisées.

«Les grands perdants de cette guerre idéologique que la CSN et la FTQ s'apprêtent à livrer contre les cliniques médicales spécialisées seront les malades québécois. Non seulement ce règlement et ces cliniques permettent d'accroître l'offre des services de soins de santé disponibles au Québec, mais elles permettent aux souffrants d'être opérés plus rapidement qu'ils ne l'auraient été dans le système de santé public», affirme Françoise Bertrand, Présidente-directrice générale de la FCCQ.

Pour la FCCQ, les démarches juridiques de la CSN et la FTQ sont préjudiciables. «Ce règlement a été adopté en toute connaissance de cause il y a à peine quelque mois. Des investissements privés ont fort probablement déjà été encourus et des partenariats signés. Les cliniques médicales spécialisées travaillent en partenariat avec les administrations publiques de santé. Elles travaillent en collaboration avec le système public afin de désengorger les hôpitaux », estime Mme Bertrand.

La FCCQ croit également qu'il est faux de prétendre que les cliniques médicales spécialisées drainent les ressources du système public. Plusieurs retraités du système public de santé sont réembauchés par celles-ci. Par ailleurs, le gouvernement pourrait reconsidérer le principe de l'étanchéité de la pratique médicale en laissant plus de latitude aux médecins afin qu'ils puissent desservir le secteur privé après avoir, par exemple, pratiqué un nombre d'heures données dans le système public.

« La FCCQ ne remet pas en question le système universel de santé. Elle est convaincue, cependant, que la présence de cliniques médicales spécialisées offre plus de choix aux citoyens et incite le secteur public à une meilleure performance par le biais de l'émulation, » conclut Mme Bertrand.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de 162 chambres de commerce, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 40 000 entreprises et 100 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. La FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.